

Règlement du Tournoi interne U14

Club Échecs en Têt

Article 1 :

L'association « Échecs en Têt » organise un tournoi réservé aux jeunes joueurs de moins de 14 ans licenciés, membres du club et à jour de leur cotisation. Ce tournoi est homologué par la Fédération française des échecs sous le numéro 57754. Ses résultats seront pris en compte pour le calcul du classement elo rapide de février 2023.

Article 2 :

Ce tournoi se déroule dans les locaux du club, à Ille-sur-Têt, le samedi 7 janvier 2023, de 14h à 17h. Il se déroule en 5 rondes à la cadence 15' + 3'', les appariements se font au système suisse intégral à l'aide du logiciel PAPI.

Les joueurs en retard à la première ronde entrent dans le tournoi à la ronde suivante.

Les pendules sont lancées à chaque ronde au signal de l'arbitre, tout joueur non assis devant son échiquier à ce moment-là perd sa partie.

Article 3 :

L'inscription au tournoi est gratuite.

Article 4 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE spécifiques aux cadences rapides. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE s'applique pour l'intégralité du tournoi.

Rappel :

- Un coup illégal achevé entraîne le rajout d'une minute à la pendule de l'adversaire.
- Un second coup illégal achevé entraîne la perte de la partie pour le joueur fautif.
- L'arbitre signale toute irrégularité ou la chute du drapeau qu'il constate.

Tout joueur porteur d'un téléphone portable doit l'éteindre. La sonnerie d'un appareil électronique entraîne la perte immédiate de la partie.

Article 5 :

Le classement est établi au nombre de points. Les départages en cas d'égalité sont les suivants : Buchholz, cumulatif et nombre de victoires.

Il n'y a pas de distribution de prix, chaque participant partage un goûter offert par le club.

Article 6 :

L'arbitre principal Charles LOPEZ (licence H04856) est accompagné d'un arbitre stagiaire : Jérôme MIGOLI (licence J03769).

La présidente du club, Françoise CARBONELL

L'arbitre principal, Charles LOPEZ